

Compte-rendu du Conseil Municipal

Jeudi 20 septembre à 20 h 30

Le conseil municipal s'est réuni le 20 septembre 2018 à 20 h 30 sous la présidence de M Jean-Pol Simon, Maire,

Présents : les 14 conseillers en exercice exceptés Mme Catherine Chapelle,
Mme Christelle Bouillon (excusée), Mme Eve-Marie Lannuzel (excusée, pouvoir à M Jénin).
Secrétaire de séance : Mme Evelyne Dehut.

APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2018.

Des demandes d'explications et des précisions sont apportées :

- Il n'y a aucune nouvelle concernant le projet de lotissement
- Il est demandé que le tableau des subventions attribuées aux associations soit affiché
- Les primes des employés de mairie sont harmonisées de façon égalitaire
- Il est demandé de diffuser un message aux habitants de la rue Chanteraine afin de les avertir que cette rue est fermée au moment des sorties de l'école
- Il est précisé que le bâtiment de la poste est mis en vente avec le garage.

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

1. TOUR D'HORIZON DU MAIRE.

Mr le Maire informe le conseil des réunions et manifestations diverses intervenues depuis le dernier conseil :

- 11/06 : CCAS
- 18/06 : Cérémonie de l'appel du 18 juin
- 20/06 : Conseil communautaire
- 26/06 : Conseil d'école
- 27/06 : A.G. de l'Etoile Sportive de Juniville
- 30/06 : Tirage au sort pour le jury d'assises
- 02/07 : Monsieur le Maire a reçu Madame Galeron pour un projet de micro-crèche. Cette personne recherche des locaux à louer pour son activité.
- 03/07 : Commission sécurité à l'école. La commission a émis un avis favorable. La commission sécurité en réunion à la sous-préfecture a confirmé cet avis.
- 10/07 : Réunion PLUI
- 11/07 : A la demande de Monsieur Geoffroy, le bornage avec le terrain de Monsieur Allart a été effectué, ceci dans la perspective des travaux d'extension de la mairie. Il y a environ 15m² qui appartiennent à la commune mais qui sont insérés dans le terrain de Monsieur Allart. Il est proposé de vendre ces 15m² à Monsieur Allart pour un prix de 10€/m².
Le conseil municipal accepte cette proposition.
- 13-14/07 : Soirée du 13 juillet avec feu d'artifice.
L'animation de la soirée dansante était un peu décevante.
Monsieur Janel a été décoré de la légion d'honneur. Celui-ci avec son épouse a fait un don à la mairie. Monsieur le Maire les a remerciés.
- 17/07: Sondages sur la place de la mairie pour l'extension

- 02/08 : Rencontre avec la société qui doit effectuer les travaux pour le NRO (noeud de raccordement à la fibre optique). Le début des travaux est prévu début octobre, sur le parking en face du cabinet dentaire.
- 03/08 : Commission fleurissement
- 14/09 : Rencontre avec la nouvelle principale du collège : Mme Coutier. Ont été abordés les travaux d'abattage ou d'élagage des arbres qui bordent la Retourne. Un arbre est penché et devra être abattu. Les autres ne semblent pas poser de problème.
- 20/09 : Commission des fêtes pour la préparation de la journée du 12 octobre.

2. EXTENSION MAIRIE

Le bornage et les sondages ont été effectués. Une réunion aura lieu le 10 octobre après-midi pour la présentation de l'étude avant projet.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour désigner la SOCOTEC comme organisme coordonnateur de deux missions :

- sécurité et protection de la santé 5.946 €HT
- contrôle technique : 7.760 €HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Mademoiselle Céline Seniuk actuellement bibliothécaire, s'occupe aussi des passeports et des cartes nationales d'identité. Elle est rémunérée sur la base de 23h + 4h complémentaires par semaine. Il est proposé de régulariser sa situation par une modification de son contrat sur la base de 27h par semaine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Madame Claudie Cuif est au dernier échelon du grade secrétaire de mairie. La proposition est de la passer au grade supérieur soit attachée, par promotion interne. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4. REGLEMENT DE LA MAISON DE LA JEUNESSE

Messieurs Bruno Rochon et Jean-Pol Simon ont été obligés cet été, d'intervenir à plusieurs reprises dans la maison de la jeunesse, du fait de nuisances signalées par les riverains.

Il a été constaté que peu de jeunes de Juniville étaient présents lors de ces contrôles tandis que beaucoup d'autres étaient originaires d'autres communes. De plus, cette salle était sous-louée par la jeunesse de Juniville sans l'accord de la mairie.

Il a été décidé par arrêté municipal la fermeture temporaire de ce lieu destiné à la jeunesse.

Un nouveau règlement intérieur a été préparé dont fait lecture Monsieur Christian Cogniard.

Plusieurs conseillers municipaux demandent que soit rajoutée la mention suivante dans les interdictions : le local ne peut pas être loué par l'association des jeunes de Juniville à d'autres personnes.

Le conseil municipal accepte et valide à l'unanimité le nouveau règlement intérieur qui sera soumis pour acceptation aux associations utilisatrices.

5. DELIBERATIONS

- Renégociations de prêt :

Le prêt contracté auprès de la CDC pour le pôle santé à un taux de 3,95 % sur 10 ans a été renégocié à 1,98 % sur 15 ans (sans pénalités, indexation sur le taux de la caisse d'épargne, 1^{ère} échéance trimestrielle janvier 2019).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Résiliation de bail :

La locataire du logement rue Albert Meunier a quitté son logement. Madame Buneaux a constaté des dégradations et demande l'autorisation de faire une retenue sur le montant de la caution à rembourser.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Bail :

Ce logement est proposé de nouveau à la location pour un loyer s'élevant à 510€+10€ de charges.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Bail :

Le logement 34 rue Chanteraine (dans le « Château ») est proposé à la location pour un loyer de 470 €+ 82 € de charges.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Transfert de compétences :

La communauté de communes souhaite transférer aux communes, le droit de préemption urbain.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Demande exceptionnelle :

Suite à une forte augmentation de ses effectifs (150 membres), l'association Familles Rurales demande la possibilité d'avoir la salle des fêtes de Juniville, trois heures supplémentaires. Actuellement, Familles Rurales a la salle des fêtes tous les mercredis de 16h à 21h30. Cette association souhaiterait avoir la salle le lundi de 17h à 20h30 tout en prenant en charge l'électricité et une heure de ménage pour cette utilisation supplémentaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6. COMMISSIONS

- commission environnement :

La haie dans la cour de l'appartement rue Meunier est détériorée. Il est proposé d'installer une clôture.

Clôture (bois) : 354€30 HT ou clôture (matériau composite gris) : 720€HT

Le conseil municipal accepte l'achat d'une clôture en matériau composite pour un montant de 720€HT

A la demande de Madame Nicole Buneaux, le conseil municipal accepte que des illuminations soient achetées cette année.

Les travaux sur les vitraux de l'église et la chapelle du cimetière sont toujours d'actualité.

- commission fêtes

12/10 : Monsieur Bruno Rochon présente l'organisation de la matinée pour le relais de la victoire dans le cadre de la commémoration du centenaire de la libération de Juniville. Le programme sera diffusé dans le junivil'info.

8-9/12 : Monsieur Adrien Guilloux souhaite faire venir un athlète pour le téléthon. La question se pose quant à une soirée beaujolais au profit du téléthon.

Terrain multisports : Monsieur Bruno Rochon apporte quelques précisions sur le dossier qu'il avait transféré par mail aux conseillers au préalable. Il lui est demandé de contacter d'autres entreprises afin d'avoir plusieurs devis.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne le nombre d'élèves des établissements scolaires du village : 273 élèves à l'école et 283 élèves au collège.
- Un appel d'offre a été lancé pour la caserne des pompiers. Le 10 octobre le colonel des sapeurs-pompiers rencontrera les pompiers de Juniville.
- Il n'y aucune information au sujet du dossier des éoliennes
- La fédération de pêche a contacté Monsieur Jean-Christophe Laclaire. Des travaux vont avoir lieu sur le pont de la Madonne et le pont noir. La durée prévue est de 3 semaines par pont, et les travaux de chaque pont ne seront pas concomitants. Des conseillers s'inquiètent de ces travaux prématurés par rapport à ceux pour l'installation des éoliennes. Monsieur Jean-Christophe Laclaire assure qu'ils pourront supporter des poids lourds.
- Madame Marie-Yvonne Maizières demande où en est le projet du crépi pour le musée Verlaine. Monsieur le Maire répond que les travaux sont commandés auprès de l'entreprise Grenier de la Neuville.

Séance levée à 23 h 05.